

N°117 JANVIER 2026



CAHIER D'ACTEUR

BRANCHÉ SUR DEMAIN : 04.09.2025
LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN DÉBAT 14.01.2026

Le point de vue de la Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole

Contact : CCI Rouen
Olivier Rousseille, Président

4-20 passage de la Luciline –
Bâtiment l'Opensen – CS 40641 –
76007 Rouen Cedex 1
T +33 1 00 00 00 00
www.rouen-metropole.cci.fr



INTRODUCTION

Ce schéma constitue un plan stratégique national qui fixe la trajectoire d'évolution du réseau public de transport d'électricité à l'horizon 2040. Il répond à des enjeux majeurs pour l'économie française : garantir la sécurité d'approvisionnement, accompagner la transition énergétique et soutenir la réindustrialisation. La Normandie, territoire clé de production et d'innovation énergétique, est directement concernée par ces orientations.

LA CONTRIBUTION

Le SDDR repose sur un triptyque essentiel – renouveler, raccorder, renforcer – auquel la CCI souscrit pleinement. Il s'agit :

- De maintenir un haut niveau de qualité de service tout en anticipant les impacts du changement climatique ;
- De répondre aux besoins croissants liés à l'électrification du système énergétique, à la réindustrialisation et à la souveraineté numérique ;
- D'adapter un réseau stratégique, largement construit dans les années 1980-1990, à l'importance accrue de l'électricité dans notre économie.

La Normandie est une terre d'énergie, fortement productrice d'électricité : elle représente 17 % des capacités nucléaires nationales

et près de 12 % de la production électrique française. Elle accueille des projets stratégiques tels que les EPR2 de Flamanville et de Penly, qui renforceront encore son rôle dans la souveraineté énergétique nationale. Ce socle historique s'accompagne d'une dynamique forte autour des énergies renouvelables et bas carbone : parcs éoliens offshore en activité, en construction ou en projet, projets de production d'hydrogène vert par électrolyse de l'eau, bioéconomie et recyclage chimique. Avec 41 000 emplois et 670 établissements dans la filière énergie, notre région est un pilier de la transition énergétique et industrielle.

Ce débat intervient à un moment déterminant. Les projets industriels en cours et à venir sur notre territoire vont générer des besoins électriques considérables. La décarbonation de l'industrie, notamment dans la chimie, la métallurgie, la logistique et les carburants alternatifs, implique une électrification massive des procédés et donc une demande croissante en puissance électrique. Les zones industrialo-portuaires du Havre et de Port-Jérôme-sur-Seine vont accueillir des investissements majeurs liés à la décarbonation des transports, à l'hydrogène vert et aux énergies renouvelables. Ces projets, représentant plusieurs milliards d'euros d'investissement et des centaines d'emplois, nécessitent des raccordements haute tension sécurisés, des capacités électriques renforcées et une flexibilité accrue du réseau électrique.

À l'échelle nationale, le SDDR prévoit 100 milliards d'euros d'investissements sur 15 ans, le renouvellement de 40 000 km de lignes et la construction ou le renforcement de 4 000 km de lignes à très haute tension. Plus de 100 GW de droits d'accès au réseau sont déjà réservés, dont 79,6 GW contractualisés fin 2024 pour des projets industriels et énergétiques. Parmi les zones prioritaires

identifiées par RTE figurent Le Havre (mise en service prévue en 2029), Dunkerque, Fos-sur-Mer et la Vallée de la Seine, qui doivent bénéficier d'offres de raccordement accélérées et fiables pour soutenir les projets locaux de réindustrialisation et de production bas carbone.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur les besoins en énergie décarbonée liés à l'électrification des navires à quai et des terminaux portes-containeurs, des bornes de recharges pour la flotte fluviale et les poids-lourds, enjeu essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air en particulier dans les zones portuaires. Cette évolution, encouragée par les réglementations européennes, suppose des infrastructures électriques puissantes et fiables dans les ports. Elle doit être intégrée dans la planification du réseau afin de soutenir la compétitivité des ports français et leur transition écologique.

Par ailleurs, la vallée de la Seine, ses zones humides et ses paysages constituent un atout touristique et identitaire. Les développements économiques, dans ce secteur, doivent se faire en préservant les milieux naturels. Le renforcement du réseau doit s'accompagner d'une insertion paysagère maîtrisée, en privilégiant la sobriété foncière et la préservation de la biodiversité. C'est d'ailleurs ce qui figure dans le SDDR puisque RTE y prend, entre autres, des engagements en matière de suppression de l'usage de produits phytosanitaires autour des pylônes et des postes électriques, de mutualisation des pylônes pour 2 lignes ce qui réduira les besoins en foncier et d'équipement des câbles aériens de dispositifs anticollision pour la faune sauvage.

D'autre part, nous considérons que ce projet de SDDR représente pour nos entreprises une réelle opportunité d'affaires puisqu'il vise à anticiper les besoins en matière de réseaux électriques à l'horizon de 15 ans ce qui permettra aux acteurs économiques de s'organiser, en filières industrielles, et d'investir pour être en capacité de répondre aux futurs marchés lancés par RTE aussi bien concernant les matériaux de construction pour les lignes, les pylônes, les postes électriques et les stations de conversion que concernant les travaux de réalisation de l'ensemble de ces projets.

CONCLUSION

La CCI Rouen Métropole soutient le renforcement du réseau électrique, considéré comme un levier essentiel pour la transition énergétique et la compétitivité industrielle. Nous réaffirmons l'importance de travailler avec l'ensemble des acteurs économiques, les gestionnaires d'infrastructures et les collectivités pour faire de la vallée de la Seine un corridor exemplaire de réindustrialisation bas carbone, intégrant les besoins des ports et des industries.

